

Charlotte-Anne Malischewski, commissaire en cheffe de la Commission canadienne des droits de la personne, délivre un message fort selon lequel la sensibilité chimique multiple (SCM) n'est pas seulement un problème médical, mais un pilier des droits de la personne modernes. Elle précise formellement qu'en vertu de la Loi canadienne sur les droits de la personne, la SCM est reconnue comme un handicap, ce qui impose aux employeurs et aux prestataires de services l'obligation légale de prévenir toute discrimination. Cette législation accorde aux personnes concernées le droit de demander justice et réparation auprès des commissions provinciales et fédérales. Mme Malischewski souligne que « l'approche fondée sur les droits de la personne » est essentielle pour garantir que les personnes atteintes de la SCM jouissent des mêmes droits que tout autre citoyen : le droit de participer pleinement à la société, d'avoir accès à des soins de santé et à un logement sûrs, et de travailler dans des environnements qui ne mettent pas en péril leur bien-être physique.

Elle met en évidence une intersection préoccupante entre le climat économique actuel et les droits des personnes handicapées, qualifiant la crise du coût de la vie au Canada de « crise des droits de la personne » moderne. Pour la communauté des personnes atteintes de la SCM, cette crise est particulièrement pesante. La hausse des coûts rend presque impossible l'accès aux logements spécifiques et non toxiques nécessaires à leur santé. Cela conduit souvent à une situation d'itinérance forcée ou à l'isolement dans des environnements inadéquats et inaccessibles. Mme Malischewski met de l'avant les efforts actifs déployés pour lutter contre ce phénomène, tels que le comité d'examen national qui enquête actuellement sur le manque de logements accessibles. Elle invite explicitement la communauté SCM à faire entendre sa voix pour influencer les législateurs, afin de garantir que le besoin de logements sans danger chimique soit inclus dans les futures recommandations adressées au gouvernement.

De plus, Mme Malischewski plaide en faveur d'un changement systémique proactif. Elle présente la version mise à jour du « Guide sur les hypersensibilités environnementales et les politiques sans parfums » de la Commission, une ressource conçue pour aider les organisations fédérales à éliminer les barrières avant qu'elles ne causent du tort. Cela s'inscrit dans l'objectif de la Loi canadienne sur l'accessibilité visant à créer une nation totalement sans barrières d'ici 2040. Bien que l'élaboration de réglementations spécifiques pour l'« environnement bâti », telles que les normes de filtration de l'air et les normes chimiques en architecture, prenne plus de temps, elle souligne que le moment est crucial pour le lobbying et la collaboration scientifique. En intégrant les exigences relatives à la SCM dans ces futures réglementations fédérales, le Canada peut mener un mouvement mondial harmonisé visant à garantir que l'inclusion ne soit plus un bonus, mais la norme de base garantie pour tous les espaces publics et privés.